

# 192<sup>e</sup> séance

## Articles, amendements et annexes

### DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Proposition de loi relative aux délégués départementaux de l'éducation nationale (n<sup>os</sup> 2625, 2929).

#### Article unique

La seconde phrase du dernier alinéa (5<sup>o</sup>) du I de l'article L. 241-4 du code de l'éducation est ainsi rédigée :

« Toutefois, lorsqu'ils exercent un mandat municipal, les délégués départementaux de l'éducation nationale ne peuvent intervenir dans les écoles situées sur le territoire de la commune dans laquelle ils sont élus, ni dans les écoles au fonctionnement desquelles cette commune participe. »

#### Après l'article unique

**Amendement n<sup>o</sup> 1** présenté par le Gouvernement.

Après l'article unique, insérer l'article suivant :

L'article L. 421-10 du code de l'éducation est complété par un alinéa ainsi rédigé :

« Les personnes recrutées par les établissements publics locaux d'enseignement dans le cadre d'un des contrats prévus à la section 1 du chapitre II du titre II du livre III du code du travail peuvent exercer leurs fonctions dans l'établissement qui les a recrutées, dans un ou plusieurs autres établissements ainsi que, compte tenu des besoins, dans une ou plusieurs écoles. Dans ce dernier cas, les directeurs d'école peuvent participer à la procédure de recrutement. »

## Annexes

### DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 5 avril 2006, de M. le Premier ministre, un projet de loi portant dispositions statutaires applicables aux membres de la Cour des comptes.

Ce projet de loi, n<sup>o</sup> 3010, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

### DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 5 avril 2006, de Mme Maryvonne Briot, un rapport, n<sup>o</sup> 3009, fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur la proposition de loi de M. Richard Mallié et Mme Maryvonne Briot et plusieurs de leurs collègues portant création d'un ordre national des infirmiers (2996).

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 5 avril 2006, de M. Claude Goasguen, un rapport, n<sup>o</sup> 3011, fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de loi de M. Claude Goasguen et plusieurs de ses collègues relative à la prévention des violences lors des manifestations sportives (2999).

### DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président de l'Assemblée nationale a reçu, le 5 avril 2006, de Mme Marie-Hélène des Esgaulx, un rapport d'information, n<sup>o</sup> 3012, déposé en application de l'article 146 du règlement, par la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le suivi des travaux de la mission d'évaluation et de contrôle sur l'évolution des coûts budgétaires des demandes d'asile.

### TEXTES SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

#### *Transmissions*

M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les textes suivants :

Communications du 4 avril 2006

E 3111. – Proposition de décision du Conseil portant signature et application provisoire de l'accord multilatéral entre la République d'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la République de Bulgarie, la République de Croatie, la Communauté européenne, la République d'Islande, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Royaume de Norvège, la Serbie-et-Monténégro, la Roumanie et la Mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo sur la création d'un espace aérien européen commun (EAEC). Proposition de décision du Conseil portant conclusion de l'accord multilatéral entre la République d'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la République de Bulgarie, la République de Croatie, la Communauté européenne, la République d'Islande, l'ancienne République yougoslave de Macédoine, le Royaume de Norvège, la Serbie-et-Monténégro, la Roumanie et la mission d'administration intérimaire des Nations unies au Kosovo sur la création d'un espace aérien européen commun (EAEC) – (COM [2006] 113 final) ;

E 3112. – Projet révisé d'action commune du Conseil relative à la

mise en place d'une équipe de planification de l'UE (EPUE Kosovo) en vue d'une éventuelle opération de gestion de crise de l'UE dans le domaine de la primauté du droit au Kosovo. PESC EPUE KOSOVO 03/2006 ;

E 3113. – Projet d'action commune 2006/.../PESC du... relative à l'opération militaire de l'Union européenne de soutien à la mission de l'Organisation des Nations unies en République

démocratique du Congo (MONUC) durant le processus électoral. PESC MONUC 03/2006 ;

E 3114. – Projet d'action commune du Conseil.../.../PESC du... modifiant et prorogeant l'action commune 2005/355/PESC relative à la mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo (RDC). PESC RDC 03 /2006.



